Le 25/08/2023

INTRAIL-MUROS 2024

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Organisation : *association Intrail – Loi 1901*

Contact association : associationintrail@gmail.com

Contact responsable des inscriptions : L'équipe Klikego inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com

Sites internet *:* www.intrailmuros.com - https://www.facebook.com/intrail.muros/

L'Intrail-Muros 2024 – 8ième édition - est une manifestation de type course pédestre urbaine nocturne se déroulant sur la commune de Saint-Malo (35400)

2 ÉPREUVES AU PROGRAMME 2024

INTRAIL-MUROS INDIVIDUEL

Date : Samedi 17 février 2024

Lieu : Saint-Malo

Distance : 12KM*

Tarif inscription : 19 euros

Tee Shirt édition 2024 : Oui pour tous

Limite âge : 16 ans

Inscription : exclusivement sur KLIKEGO

Nombre de participants : 3500

Départs & Arrivées de l'épreuve (Village Course)

Gymnase du Naye-Terre-plein du Naye – 35400 St Malo

Classement : Sans

Chronométrage officiel : Sans

Ravitaillement : 1 (arrivée)

Horaires de départs : de 19H00 à 20H15

Matériel obligatoire : Oui

INTRAIL-MUROS CHALLENGE ENTREPRISES

Date : Samedi 17 février 2024

Lieu : Saint-Malo

Distance : 12KM*

Tarif inscription : 250 euros (de 4 à 6 coureurs par équipe)

Tee shirt édition 2024 : oui pour tous

Limite âge : 18 ans

Inscription : exclusivement sur KLIKEGO

Nombre d'équipes : 200

Départs & Arrivées de l'épreuve (Village Course)

Gymnase du Naye-Terre-plein du Naye – 35400 St Malo

Classement : Avec

Chronométrage officiel : Avec

Ravitaillement : 1 (arrivée)

Horaires de départs : de 18H45 à 19H00

Matériel obligatoire : Oui

DATE DE LA MANIFESTATION

Samedi 17 février 2024

Les 2 épreuves se déroulent à la même date (Individuel et Challenge Entreprises)

LIEU DE LA MANIFESTATION

Les 2 épreuves se déroulent sur la commune de Saint-Malo (35400) avec les départs et arrivées au Gymnase du Naye – Terre-plein du Naye – 35400 Saint-Malo

LE PARCOURS

- **Course urbaine nocturne de type *Trail Urbain* :** le tracé de la course passe par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « Spots ». Le parcours est en zone urbaine ou naturel et présente certaines difficultés techniques liées au dénivelé +/- et aux spécificités de l'environnement (passages étroits, sols meubles ou rocailleux, conditions climatiques hivernales et course en nocturne…).
  Le tracé est assez technique et exigeant physiquement. Il réclame une bonne condition physique de la part des participants.
- Le parcours est **commun aux 2 épreuves.**
- La **Distance est de 12km** : *le kilométrage pouvant évoluer de +/- 1km jusqu'au 17/02/2024 selon les autorisations de passages délivrés par les propriétaires des « Spots » et de la Ville.*
- Le tracé restera confidentiel jusqu'au 17/02/2024 pour préserver la surprise des « Spots » traversés et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Certains « Spots » seront dévoilés avant l'évènement après accord des propriétaires.
- Le **parcours sera fléché** pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles « signaleurs » seront présents aux endroits présentant une difficulté particulière ou un danger lié à la circulation automobile. Le balisage sera lumineux pour une plus grande visibilité.
  Sur les portions de parcours empruntant la voie publique et restant ouvertes à la circulation motorisée, chaque participant **devra respecter le code de la route** et les indications des « signaleurs ». Le coureur ne respectant pas le code de la route sera seul responsable en cas d'accident.
- **Ouverture** du parcours : 18H45
- **Fermeture** du parcours : 22H30

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux 2 épreuves sont possibles exclusivement sur KLIKEGO (*plateforme internet de gestion en ligne des inscriptions*).

Lien vers le site des inscriptions

https://www.klikego.com/inscription/intrail-muros-2024/course-a-pied-running/1413880064129-19

- **Ouverture des inscriptions**
  Vendredi 20 octobre 2023 à 20h24 pour les 2 épreuves
- **Clôture des inscriptions**
  Vendredi 09 février 2024 à 20h24 pour les 2 épreuves

- **Conditions d'inscriptions**

- **Âge des participants**
  Avoir au moins 16 ans au 17/02/2024
  Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire pour prendre le départ le 17/02/2024. Elle devra être jointe au dossier d'inscription en la téléchargeant sur le compte Klikego du participant. Une décharge type sera disponible en téléchargement sur KLIKEGO.

- **Lire et accepter le règlement de la manifestation**
  Aucune réclamation ne pourra être faite par le participant allant à l'encontre du règlement présent.

- **Joindre obligatoirement un certificat médical ou sa licence FFA 2023 avant le 09 février 2024**

  Pour les non licenciés
  Un certificat médical de moins de 1 an (datant au plus tôt du 17/02/2023) de non contre-indication à la course à pied en compétition est obligatoire pour participer et retirer son dossard pour les coureurs non licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme.
  Le certificat médical devra être obligatoirement téléchargé par le participant sur son compte Klikego pour validation et archivage. La date limite de dépose de son certificat étant le 09 février 2024 à 00h01. Au-delà de cette date, l'organisation pourra annuler la participation du coureur sans avoir à rembourser celui-ci des frais d'inscription.
  Aucun certificat médical ne pourra être validé par un bénévole au moment du retrait des dossards. Seul notre prestataire KLIKEGO valide les certificats médicaux.

  Pour les licenciés FFA 2024 (licences Athlé Compétition – Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running)
  La copie de la licence 2024 devra être téléchargé sur le compte Klikego du participant.

  Pour les licenciés de la Fédération Française de Triathlon
  La licence 2024 n'est pas valable sauf si la mention « tous les sports en compétitions » est indiquée sur la licence.

  Pour les autres fédérations
  Aucune licence ne peut être validée (règlement de la FFA).

  Validation des certificats médicaux ou licences
  L'organisateur est seul juge de valider ou refuser un certificat médical ou une licence sportive. Le participant sera informé de la validation ou refus par un mail de KLIKEGO envoyé à l'adresse courriel indiquée sur le dossier d'inscription du coureur mais aussi en consultant son dossier.

- **Participation et modalités d'inscriptions pour le Challenge Entreprises**

  Le **challenge Entreprises** est ouvert aux personnels des entreprises, établissements, associations...Les équipes sont mixtes ou non, de 4 à 6 coureurs par équipe. Possibilité de constituer plusieurs équipes par personnes. Au moment de l'inscription, il est possible d'inscrire une ou plusieurs équipes incomplètes. L'ajout ou la modification des

participants sera toujours possible jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Il est possible d'ajouter, retirer, remplacer des coureurs jusqu'au 09/02/2024. Le paiement de l'inscription peut se faire par CB au moment de l'inscription, par chèque ou virement bancaire après inscription. Facture envoyée après réception et validation du paiement.

- **Tarifs d'inscriptions**

- **Tarif d'inscription pour l'Intrail-Muros individuel : 19 euros** (CB uniquement)

Ce tarif comprend les droits d'inscriptions, le Tee-Shirt de l'édition 2024 pour tous les participants, le ravitaillement d'arrivée « spécial Intrail-Muros » et les nombreuses animations sur le parcours.

- **Tarif d'inscription pour le Challenge Entreprises : 250 euros** (CB – Chèque ou virement)
  Ce tarif comprend
  - ✓ La participation d'une équipe.
  - ✓ Le tee-shirt pour chaque participant.
  - ✓ L'invitation aux évènements organisés avant et après manifestation (reconnaissance du parcours – colloque Sport et Santé en Entreprise…).
  - ✓ La possibilité de modifier la liste des coureurs.
  - ✓ Le dossard au nom de l'entreprise.
  - ✓ Le départ de la course sans contrainte de SAS.
  - ✓ La remise des dossards et lot avant course « spéciale Challenge Entreprises ».

Règlement par chèque : ordre « Coureurs d'Aventures » - adresse postale – Association Intrail, 15 rue de la Janaie, 35400 St Malo.

Règlement par virement : demande d'un RIB par mail via KLIKEGO

CONDITIONS D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS

- **Conditions d'annulation du participant ou de l'équipe**

Sur l'individuel : tout engagement est ferme et définitif. Aucun engagement ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou report d'inscription pour quelque motif que ce soit même pour blessure !

La revente ou cession d'un dossard sans passer par l'organisation est interdite. Le coureur bénéficiant d'un dossard hors cadre réglementaire ne pourra pas retirer son dossard !

En cas de blessure ou impossibilité de participation à la manifestation pour un autre motif, le coureur inscrit pourra revendre son dossard à un ami(e) de son choix, ou une autre personne quelconque, en passant par le service en ligne sur KLIKEGO : **la Bourse aux dossards**

Ouverture de la bourse aux dossards sur KLIKEGO : le vendredi 01 janvier 2024

Tarif de revente du dossard : 13 euros

Tarif d'achat du dossard : 18 euros

Le coureur vendant son dossard ne pourra pas retirer son tee-shirt.

Le coureur achetant le dossard ne pourra pas changer de SAS de départ ou changer la taille du tee-shirt commandé.

Sur le Challenge Entreprises : l'équipe devant annuler sa participation pourra demander un remboursement ou un report de l'inscription sur l'édition suivante.

- **Conditions d'annulation de la manifestation en cas de force majeure ou sur demande des autorités compétentes**

En cas de force majeure, évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger les participants, coureurs, bénévoles, publics…l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit, de neutraliser la course ou d'annuler celle-ci

Où

Les autorités compétentes peuvent interdire la manifestation entre le 20/10/2023 et le 17/02/2024 pour motifs autres que portant sur les modalités d'organisation de l'Intrail-Muros 2024.

Conséquences : Un report d'inscription sur 2025 sera mis en place pour les équipes du Challenge Entreprises. Sur l'intrail-Muros individuel, seuls les coureurs ayant choisis l'option payante à 5 euros « remboursement en cas d'annulation pour force majeure ou sur demande des autorités compétentes » pourront être remboursé des 18 euros d'inscription. Le coureur individuel n'ayant pas pris cette option ne pourra pas être remboursé.

LE VILLAGE COURSE DE LA MANIFESTATION

Le lieu d'accueil, des départs et arrivées des 2 épreuves se situe comme pour l'édition 2023 au :

SALLE OMNISPORTS DU NAYE – TERRE PLEIN DU NAYE – 35400 ST MALO

Ouverture aux participants : le 17/02/2023 à partir de 16h00

Vous y trouverez

- Nos partenaires : exposants – stands…
- Notre espace d'accueil des participants.
- Nos animations.
- La zone de départ et arrivée des épreuves sur le parking.
- Le ravitaillement d'arrivée.
- Food trucks pour se restaurer sur place.

IMPORTANT

- **Pas de vestiaire** possible pour se changer ou laisser vos affaires (plan Vigipirate grand rassemblement).
- Pas de stationnement possible sur le parking du gymnase du Naye : le parking sera fermé aux voitures le samedi 17 février 2024.

LES DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port obligatoire du dossard fixé sur la poitrine. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé ou plié sous peine de disqualification et de se voir interdire l'accès aux « spots » du parcours. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

- **Le retrait des dossards**

Avant le 17/02/2024

L'organisation mettra en place, quelques jours avant le 17/02/2024, un retrait anticipé des dossards pour les individuels et le challenge Entreprises. Les lieux et dates des retraits seront communiqués officiellement aux coureurs ultérieurement.

Le 17/02/2024

Le retrait des dossards se fera à partir de 16h00. Le lieu du retrait officiel sera communiqué ultérieurement aux coureurs.

Retrait électronique des dossards par QR code sans pièce d'identité

Un QR code vous sera attribué sur votre compte KLIKEGO et aussi envoyé par mail / SMS pour retirer votre dossard. Vous devrez présenter ce QR code au moment du retrait sans justificatif d'identité nécessaire. Celui-ci sera scanné par nos bénévoles, il nous informera sur la validation ou non de votre dossier d'inscription, la taille du Tee-shirt que vous avez choisi. En cas de dossier incomplet, le bénévole aux dossards ne pourra pas vous remettre votre dossard et lot.

En individuel, un même participant peut retirer plusieurs dossards et lots sur présentation des différents QR codes.

Pour le Challenge Entreprises le retrait des dossards et lots est collectif. Pas de retrait individuel possible. Un participant retire pour toute l'équipe les dossards et lots.

ORGANISATION DES DÉPARTS

Les départ de l'Intrail-Muros sont espacés dans le temps par vagues appelées SAS de départs.

Départ du SAS Challenge Entreprises de 18H45 à 19H00. Toutes les équipes du Challenge Entreprises s'élanceront entre 18H45 à 19H00**. Les équipes n'ont pas à choisir de SAS de départ au moment de l'inscription**. Ouverture et accès à la ligne de départ à partir de 18h15. Les équipes ne pouvant pas prendre le départ dans cette plage horaire, pourront tout de même partir dans les autres SAS individuels sans avoir à s'y inscrire. Pour s'élancer sur le parcours, les équipes peuvent partir au complet ou non. Les départs individuels sont donc autorisés en fin de vague.

5 SAS de départs pour les individuels de 19H00 à 20H00. Au moment de l'inscription, les individuels doivent choisir le SAS dans lequel ils souhaitent partir. Les SAS sont de 700 coureurs ! Une fois complet, le SAS ne peut plus être choisi ! Tout changement de SAS pourra se faire uniquement si le SAS n'est pas complet.

SAS 1 : départ de 19H00 à 19H15

SAS 2 : départ de 19H15 à 19H30

SAS 3 : départ de 19H30 à 19H45

SAS 4 : départ de 19H45 à 20H00

SAS 5 : départ de 20H00 à 20H15

Ouverture du SAS : 10 minutes avant le départ

MATÉRIELS OBLIGATOIRES POUR PRENDRE LE DÉPART

Course en nocturne
Une lampe frontale ou ventrale en état de fonctionnement est obligatoire. Les lampes de poches sont interdites.
Un dispositif vestimentaire réfléchissants est obligatoire.
Parcours technique et glissant
Une paire de chaussure type Trail est fortement conseillée. Les chaussures doivent être adaptées à la course à pied en milieu urbain et naturel. Elles doivent avoir une bonne accroche.
Un coupe-vent est recommandé pour protéger du vent et du froid à cette époque.

RAVITAILLEMENTS

- **Un seul ravitaillement à l'arrivée et pas de gobelet**

Les participants sont en **totale autonomie alimentaire sur le parcours**. Un ravitaillement est mis en place après la ligne d'arrivée.

Un point d'eau sera installé à mi-distance mais aucun gobelet ne sera mis à disposition des coureurs.

Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation pour les participants. Que cela soit sur le parcours ou à l'arrivée.

Le participant qui souhaite boire devra avoir son propre gobelet.

Le ravitaillement solide de l'arrivée sera mis en sachet individuel fermé et distribué par les bénévoles du ravitaillement. Il sera interdit de se servir par soi-même.

CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Pas de chronométrage officiel ni de classement sur l'Intrail-Muros individuel. Il n'y a pas de protocole de remise de récompenses en fin de manifestation.

Chronométrage électronique sur le dossard et classement sur le Challenge Entreprises. Le classement du Challenge Entreprises se fera à partir de l'addition des 4 meilleurs temps de l'équipe. Il récompensera la meilleure équipe mixte – la meilleure équipe masculine et la meilleure équipe féminine. Le protocole de récompense se fera post évènement lors de notre soirée de remerciements

SERVICE MÉDICAL -SECURITE

Le dispositif de secours préventif sera conforme à la réglementation en vigueur et qui s'applique pour les manifestations sportives sur la voie publique ouverte à la circulation de type course pédestre.

La course pourra être neutraliser quelques instants pour l'évacuation d'une personne nécessitant des soins et laisser passer une ambulance et /ou véhicule de sécurité.

Un poste de secours sera présent à l'arrivée et aussi sur le parcours.

ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'évènement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de l'Intrail-Muros 2024, ainsi que leurs ayants droits comme les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 Janvier 1978 et à la loi RGPD 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription à l'Intrail-Muros 2024 d'un participant sur la plateforme KLIKEGO atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des articles et dispositions.